le rôle de policier du Sultan. Le Sultan était donc une police en France. J'espère que le gouvernement renoncera à cette violation de notre territoire. (Applaudissements à l'extrême gauche) ; j'espère surtout qu'il ne nous donnera pas le misérable spectacle d'envoyer, dans les eaux turques, une escadre pour des affaires de marchands (Applaudissements à l'extrême gauche) ; j'espère que le Ministre va nous dire s'il a pris des mesures pour faire respecter autre chose que des tripotages financiers.

Déjà, le gouvernement français a empêché de nouveaux troubles et de nouveaux massacres en Arménie, mais on ne peut en conclure que l'Arménie soit dans un état normal, car on y menace toujours, et des femmes et des enfants. L'état normal de l'Arménie, c'est la honte de l'Europe, qui autorise des actes barbares faciles à empêcher.

M. Sembat signale les incendies des églises, des écoles et les massacres périodiques.

Les complications ne naîtront pas, dit-il, si la France envoie les puissances à imposer au sultan, ce grand massacreur, des mesures de nature à empêcher le retour de ces odieux massacres. (Applaudissements à l'extrême-gauche et à droite). La Chambre attend du Gouvernement des déclarations qui prouvent que la France est alliée en Turquie, non pas seulement pour défendre Tubini et Lorando, mais pour tenir en respect le grand responsable et de le mettre dans l'impossibilité de nuire. (Applaudissements à l'extrême-gauche ; très bien à droite).

DISCOURS DE M. DENIS-COCHIN

M. Denis Cochin. — Il y a longtemps que je désirais voir nos couleurs voguer vers l'Orient pour relever notre prestige (très bien à droite), et j'aurais voulu que notre intervention se produisît à l'époque où les quais de Constantinople étaient couverts de sang chrétien. (Vifs applaudissements à droite et à l'extrême-gauche). Allons-nous exiger, une bonne fois, que notre protectorat soit pris au sérieux ? Pour moi, je veux faire porter mes observations sur un objet qui fit retentir ici, autrefois, la voix de M. J. Jaurès et celle de M. A. de Mun.

Il y a d'abord le traité de Berlin, qui avait prévu la répression et les exécutions barbares et sauvages des Turcs ; il y a les capitulations que je trouve violées par les deux de nos iradés du sultan.

M. Cochin. — Il y a notre protectorat chrétien qui ne doit pas être un protectorat de nom, mais de fait ; eh bien, je crois que ce protectorat n'est pas suffisamment garanti. Les nations de l'Europe ont pour devoir, en vertu des traités, d'intervenir, et M. Delcassé, je l'espère, saura s'en souvenir. Elles ont bien vu s'entendre en Chine pour la cause de la civilisation. Pourquoi n'agiraient-elles pas de même vis-à-vis de la Turquie ?

M. Cochin expose que l'Allemagne et les Puissances ont laissé faire, par la Russie, la conquête de la Mandchourie.

Il faudrait, dit-il, que notre alliée, nous prêtât la main pour défendre les Arméniens ; voyez, on laisse une grande Puissance, l'Angleterre, exterminer une race. (Applaudissements à droite).

On a évoqué, à ce sujet, les souvenirs de la Pologne. (Vifs applaudissements sur tous les bancs du centre).

Nous aimons la Russie, mais l'amitié de la France a aussi son prix. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs). Il faut que les co-signataires du traité de Berlin se montrent. (Très bien).

D'après ce que j'ai vu dans un Livre vert italien, il semble bien que le gouvernement n'a pas maintenu intégralement notre protectorat en Orient. (Applaudissements à droite et au centre). Que M. Delcassé veille ; il n'agit de la cause de la civilisation, du prestige de la France. Il doit se rappeler que c'est la bannière française qui, dans ce cas, doit avoir la primauté, et qu'elle doit imposer au sultan des mesures nécessaires pour empêcher les massacres qui ont ensanglanté son territoire. (Applaudissements à droite). Je demande au Gouvernement de préciser son intervention. (Applaudissements à droite et sur plusieurs bancs).

INTERVENTION DE M. ALLEMANE

M. Allemane, dans une intervention très courte, et peu goûtée, revendique les prérogatives du gouvernement.

Le ministère, dit-il, n'a pas le droit de jouer avec le feu de la France, qui pourrait brûler. A cette heure, le mal est fait ; nos navires sont en Orient, mais au moins, qu'on déclare qu'il ne s'agit pas de jouer le rôle de l'huissier revendiquant une dette, mais qu'il s'agit d'une opération d'humanité, à laquelle la France coopérera toutes les autres nations. (Applaudissements sur de nombreux bancs à l'extrême gauche).

Déclarations de M. Delcassé

Ministre des Affaires Étrangères

Le ministre des affaires étrangères succède à M. Allemane. (Long mouvement d'attention.)

Je répondrai d'abord quelques mots, dit-il, en ce qui concerne l'Arménie. Il est inexact de dire que le gouvernement s'en est désintéressé ; il n'a jamais cessé de s'inquiéter des affaires d'Arménie depuis trois ans, les Arméniens sont les premiers à le reconnaître.

M. Allemane a parlé de l'envoi secret d'une escadre : ce n'est pas l'envoi qui est secret, mais la désignation, et elle le restera quelques jours encore. (Sensation).

M. Allemane a aussi parlé de ce que le gouvernement doit au Parlement. Le gouvernement français renseigne toujours le Parlement, (exclamations ironiques), dans la mesure du possible. (Applaudissements sur quelques bancs). Ce que le gouvernement veut aujourd'hui, à moins que le Parlement ne l'arrête, c'est montrer, qu'à de longs et persistants dénis de justice, à des violations perpétuelles de tous les droits et de tous les intérêts, la France, après une patience exemplaire, a autre chose à opposer que de platoniques protestations. (Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs).

M. E. Roche. — Pourquoi n'agissez-vous qu'aujourd'hui ?

M. Delcassé, sans répondre, aborde l'exposé des faits qui ont amené le conflit actuel ; il parle au milieu d'un silence profond. Trois affaires ont été la cause occasionnelle du conflit actuel. Une de ces affaires est connue sous le nom : « l'Affaire des quais de Constantinople », construite par une société française. Jamais le gouvernement français n'a exercé de pression sur le gouvernement turc pour lui faire racheter ces quais ; il a fait le contraire. Il ne peut empêcher le sultan de désirer ce rachat, mais il s'attache à empêcher que si ce rachat venait à avoir lieu, notre influence en reçoive une atteinte.

Beaucoup d'ambassadeurs et plus encore de ministres s'étaient brisés dans cette affaire des quais contre l'inertie ottomane. C'est ce qui a décidé M. Constans à prendre les grands moyens. La Société des Quais ne demandait qu'à exploiter ces quais en vertu d'un firman et c'est ce firman qu'on violait. C'était là une pierre de touche. (Très bien, très bien).

Le gouvernement est intervenu pour que la Turquie tînt les engagements qu'elle avait pris vis-à-vis de la société française. S'il n'avait pas agi ainsi, c'en était fait de nombreuses affaires que la France a créées dans ce pays. 176 kilomètres de chemins de fer créés en Orient, routes, ponts, barques, les quais de Salonique.

Et quant aux affaires Lorando et Tubini, il s'agit de créance que des Français avaient sur la Porte depuis 1875 et que la Porte s'obstine à ne pas vouloir rembourser.

MM. Tubini et Lorando sont Français ; la famille de l'un est naturalisée depuis Louis XIV ; l'autre était déjà député de la nation en 1854, vingt ans avant la dette contractée. Les arrêts de justice ottomane ont constaté et confirmé une absolue validité de la dette. (Mouvement).

M. Sembat. — Je demande la parole.

M. Delcassé. — Comme mon prédécesseur, je demandais à la Porte de respecter les arrêts de sa propre justice avec d'autant plus d'énergie qu'on ne faisait exécuter contre les créanciers français que la partie des arrêtes qui leur était défavorable.

Le gouvernement a d'ailleurs déclaré dès le début et malgré ces arrêtés mêmes qu'il ne présenterait à la Porte que des demandes que sa conscience lui permettrait de soutenir devant le monde en toute tranquillité. (Très bien, très bien).

Il a aussi présenté une demande réduite de plus de 500 pour cent.

La Porte prit sur les trois affaires, au commencement d'août, des décisions donnant satisfaction aux intéressés. Le lendemain, les arrangements étaient oubliés et on en proposait de nouveaux. On ne pouvait tolérer plus longtemps de pareils procédés. Je rappelai notre ambassadeur et je cessais les relations officielles. Il n'y a pas eu d'ultimatum. La cessation des relations officielles signifiait que le gouvernement de la République prend au sérieux la parole qu'on lui donne ; il entend que les engagements pris envers lui soient tenus, mais qu'il se réserve de choisir son moment pour en obtenir l'exécution. Il donnait ainsi le temps à la Porte de réfléchir.

Le ministre revient ensuite à l'affaire des quais. La Chambre écoute avec une froideur marquée ses explications.

La Société des Quais aurait depuis lors admis le principe du rachat et le Sultan se serait, paraît-il, réservé une année pour assurer ce rachat. Je veux croire que la société a comparé les garanties qui lui appartenaient et qu'elle n'a rien négligé des intérêts français. C'est un point que le gouvernement aura à vérifier. Quoi qu'il en soit, le 31 août, la Société des Quais recevait le règlement de son affaire. Le 12 septembre, un arrangement intervenait entre la Porte et M. Tubini. Le gouvernement aurait pu, dit-on, faire régler immédiatement ainsi cette troisième affaire, mais s'il a jugé que quelque patience était encore nécessaire, qui de bons foi pourrait lui en faire un reproche, en considérant surtout que le délai accordé devait expirer à l'heure où le Parlement serait réuni. Nous nous trouvions en présence d'un parti pris de la part du Sultan ; notre devoir était d'intervenir pour la défense de tous nos intérêts là-bas. Nous ne voulons rien prendre ; nous ne poursuivons aucun avantage.

Mais personne ne croirait non plus que notre effort ne doit pas servir au moins à l'ensemble des œuvres françaises en Orient, des établissements scolaires hospitaliers, de nos missions. (Exclamations ironiques).

M. Jaurès. — Les Jésuites ! (Hilarité).

M. Delcassé. — De même que nos chemins de fer, nos phares ne doivent plus être l'objet d'aucune vexation, notre droit est sacré et personne ne le contestera ; notre action est légitime et personne n'en saurait prendre ombrage. On doit être d'autant plus résolu que plus longue a été notre patience. A peine quelques applaudissements à gauche).

Le froid est général.

Cris à l'extrême gauche : Et l'Arménie !

M. Delcassé regagne sa place sans répondre.

RÉPLIQUE DE M. SEMBAT

M. Sembat. — J'espérais que le ministre dégagerait l'action de la France des motifs mesquins sur lesquels elle s'appuyait au début et conduirait à la poursuite d'un plus noble résultat. (Très bien, très bien). On se traîne à de pénibles explications sur Lorando, sur Tubini. Il y a là des créances dont l'une était à l'origine de 30.000 livres, dont l'autre a été ramenée à 71.000 livres. C'est cela que la France va défendre. Et quoi, une intervention pour un prêt usuraire fait à une espèce de marchand à la toilette qui s'appelait, je crois, Ezokdo ?

Il n'y a là qu'une raison avouable, me dirais-je : notre marche en avant c'est la protection des Arméniens. Nous ne prêchons ici, ni pour les moines, ni pour les congrégations. (Exclamations ironiques à droite et au centre.)

Ne nous faites pas jouer un rôle grotesque, qui consiste à dire à la Turquie : Nous voulons vous imposer les Jésuites, que nous mettons à la porte de chez nous. (Rires et applaudissements à droite et au centre.)

La seule conclusion de ce débat est d'inviter le Gouvernement à se mettre d'accord avec les Puissances pour exiger du Sultan des garanties contre le retour des massacres d'Arménie. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

RÉPLIQUE DE M. DENIS COCHIN

M. Denis Cochin. — Je répondrai, un autre jour, aux attaques de M. Sembat contre nos missionnaires français en Orient. Je montrerai leur zèle patriotique, leur admirable ténacité. (Mouvement à l'extrême gauche ; applaudissements à droite.)

M. Coutant. — A bas les Jésuites !

M. Cochin. — Je ne discuterai pas non plus les affaires, pour lesquelles le Ministre a cru devoir engager l'action de la France ; je regretterai seulement qu'il n'a pas assez pris la défense de nos protectorats. (Applaudissements à droite.)

Les intérêts matériels, j'ai le droit de le dire, c'est bien, mais ce n'est pas assez. (Mouvements ; applaudissements). Mais, puisqu'on est entré dans la voie des moyens coercitifs, est-on disposé à inviter les autres gouvernements, par la voie du memorandum, à exiger l'exécution du traité de Berlin, prêt à faire respecter la capitulation ? (Vifs applaudissements.)

RÉPLIQUE DE M. DELCASSÉ

Le ministre des affaires étrangères a la mauvaise inspiration de vouloir répondre. Il le fait avec embarras, d'une voix faible, entrecoupée ; il plaide les circonstances atténuantes auprès des socialistes.

Retournons la question, dit-il ; si j'étais parti en guerre pour des intérêts moraux, on n'aurait pas manqué de dire au dehors : Ils incarnent donc toujours Don Quichotte.

Cette phrase, on ne peut plus malheureuse, soulève un mouvement presque général de réprobation.

M. Fournière. — Personne n'aurait osé prononcer ce mot à cette tribune, M. le Ministre. (Mouvement d'agitation prolongé.)

M. Delcassé sent la mauvaise impression produite sur la Chambre, il perd tout à fait pied et balbutie littéralement :

Un gouvernement qui comprend tout son devoir tient à la fois compte des intérêts économiques et des intérêts moraux, ainsi que des traditions du pays. Les traditions de la France, nul ne sait plus que moi la part de prestige qu'elles donnent au peuple français. J'ai le droit de dire, et plus particulièrement en ce qui concerne la situation lamentable des Arméniens, que j'ai été le dernier à m'en désintéresser. J'ai exercé sur la Porte une action diplomatique incessante. Il y a quelques mois encore, n'a-t-on pas vu notre division de croiseurs cuirassés surgir et mouiller dans le port d'Alexandrie ?

M. Delcassé, de plus en plus piteux, se répète à satiété. «Nos intérêts et les traditions de la France» reviennent dans chacune de ses phrases.

M. Zévaès. — Les traditions de la France, c'est Lorando !

M. Groussier. — Dites les intérêts de certains Français !

M. Coutant. — Les intérêts de M. Constans.

M. le Président. — Je vous rappelle à l'ordre.

M. Delcassé reprend son plaidoyer *pro domo*. On lui crie à l'extrême gauche : Continuez votre apologie. Le ministre perd de plus en plus contenance. On demande au ministre, dit-il, en rappelant les derniers massacres d'Arménie, ce qu'il compte faire dans l'avenir. L'homme consentirait d'être un homme, s'il y restait indifférent.

Le ministre a lu les rapports qui tous constatent la situation déplorable du pays où se produisent des assassinats et des massacres dont quelques-uns ont été démentis ou n'ont pas été confirmés. Il est vrai que les réformes prévues en 1856 et en 1896 ne sont pas suffisamment appliquées, que les chrétiens n'ont pas, dans ces provinces, la situation à laquelle ils auraient droit, que les Arméniens souffrent plus particulièrement de l'insécurité générale. Il est aussi exact que la variété de races juxtaposées et ennemies rendent singulièrement difficile la situation de l'administration, en admettant qu'elle voulût être équitable. Le gouvernement de la République ne cessera pas d'élever la voix pour que les engagements pris solennellement soient enfin respectés. Elle veut maintenir ses droits les plus élevés.

Toute cette tirade est débitée d'une voix sourde et avec précipitation. On sent chez l'orateur la peur de déplaire aux socialistes. Il termine ainsi : Mais la France n'est pas seule signataire des traités qu'on a invoqués.

M. de Mun. — Oui, mais elle a des droits qui lui sont particuliers. (Très bien.)

M. Delcassé. — Toutes les fois qu'elle aura à prendre seule la défense des droits qui lui sont particuliers, elle le fera très largement, sans oublier le devoir qu'elle a envers elle-même.

Pas un applaudissement ne salue la fin de cette déclaration.

Un malaise général pèse sur la Chambre. Rarement, M. Delcassé a été, d'une façon plus sensible, au-dessous de sa tâche et de sa mission.

LES ORDRES DU JOUR

M. le Président. — J'ai reçu trois ordres du jour : de MM. Denis Cochin, Sembat, et de MM. Chastenet et Rivet. Ce dernier est ainsi conçu : « La Chambre, confiante dans le Gouvernement pour faire respecter les intérêts et l'honneur de la France, passe à l'ordre du jour. »

M. Delcassé. — Le Gouvernement accepte l'ordre du jour de MM. Chastenet et Rivet.

L'ordre du jour Denis Cochin

M. le Président. — Je suis saisi d'une demande de priorité en faveur de l'ordre du jour de M. Denis Cochin, ainsi conçu : « La Chambre invite le Gouvernement à faire respecter par la Porte les capitulations et à s'entendre avec les cabinets étrangers pour imposer au Sultan les réformes édictées par le traité de Berlin. »

Pendant le scrutin, le centre se divise. Une certaine agitation se manifeste aussi parmi les socialistes. La Chambre est embarrassée.

M. de Mun prend vivement à partie M. Delcassé à son banc. Cependant, la majorité se dessine contre la priorité. Le président proclame les résultats :

Votants, 555 ; majorité absolue, 278 ; pour 222, contre 233.

La priorité pour l'ordre du jour Cochin est repoussée.

L'ordre du jour Sembat

Le président consulte la Chambre sur la priorité, qui a été aussi demandée en faveur de l'ordre du jour de M. Sembat, ainsi conçu :

« La Chambre, convaincue que la France manquerait à son devoir, en ne protégeant pas les Arméniens contre de nouveaux massacres, et résolue à assurer cette protection pacifiquement par l'accord des Puissances, passe à l'ordre du jour. »

Le scrutin ne présente pas une animation moindre. Un mot d'ordre circule au centre : s'abstenir. MM. Méline, Jules Roche sont très entourés ; ils donnent des instructions, puis conversent avec M. Ribot ; cependant, quelques autres recueillent des signatures. M. de Mun, très animé, adresse de nouveaux reproches à M. Delcassé.

Les ministériels paraissent inquiets du résultat ; en effet, le président annonce qu'il y a lieu à pointage. (Sensation). Le pointage est dû à l'abstention du centre et au fait, que la droite a voté la priorité en faveur de l'ordre du jour Sembat.

La séance est suspendue au milieu d'une effervescence extrême. Pendant la suspension, MM. Méline, Ribot, Poincaré, Aynard, sont restés dans la salle ; ils sont très entourés. On discute toujours avec animation dans ce groupe ; finalement, M. D'Avoust se détache et vient remettre au président, probablement un ordre du jour.

ÉCHEC DE M. DELCASSÉ

A la reprise de la séance, le président fait connaître le résultat du pointage : pour, 227 voix ; contre, 212.

La priorité est accordée pour l'ordre du jour Sembat, (mouvement) c'est un échec direct à M. Delcassé.

Le président annonce qu'il a reçu un nouvel ordre du jour de M. d'Avoust ainsi conçu :

« La Chambre comptant sur le gouvernement pour faire respecter les droits résultant des traités de capitulation, passe à l'ordre du jour. »

M. Waldeck-Rousseau à la tribune

LA QUESTION DE CONFIANCE

M. Waldeck-Rousseau, président du Conseil. — Le Gouvernement vient de vous dire qu'il repousse l'ordre du jour de M. Sembat. La tâche, assumée par le Cabinet, est lourde. Le Gouvernement a clairement dit qu'au premier rang de ses préoccupations, il plaçait toujours son patrimoine d'intérêts moraux, qu'il ne laissera pas amoindrir. Pour réussir, il lui faut la confiance de la Chambre. L'ordre du jour de M. Sembat ne la lui donne pas, et c'est pour cela que le Gouvernement ne l'accepte pas. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs à droite et au centre.)

M. Sembat, de sa place. — Il y a une équivoque dans le langage du Président du Conseil ; il en résulte que ce n'est pas la vie des Arméniens que l'on va défendre en Orient, mais les intérêts des moines.

DISCOURS DE M. RIBOT

M. Ribot. — Je m'élève contre les paroles de M. Sembat. Nous avons, en Orient, un patrimoine qui est indivisible. (Vifs applaudissements à droite et au centre et sur des bancs à gauche.) Oui, nous avons à défendre là-bas des intérêts matériels, mais aussi des intérêts moraux ; en un mot, ce que nous avons à défendre, c'est la France. (Tonnerre d'applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

Il y a à défendre, en Orient, il faut avoir le courage de le dire, des missionnaires. (Protestations à l'extrême gauche.)

M. Zévaès. — Je vous remercie de votre déclaration, M. Ribot ; vous voulez nous engager pour l'Eglise.

M. le Président. — Je vous rappelle à l'ordre.

M. Ribot. — ...Oui, des missionnaires qui sont, dans ce pays, les pionniers de la civilisation (Vifs applaudissements à droite et au centre ; rumeurs à l'extrême gauche ; hurlements sur les bancs socialistes.)

La France doit défendre tous ses droits, et, en même temps, elle doit prendre l'initiative de faire respecter les droits de l'humanité. (Applaudissements à droite et au centre.)

L'ordre du jour de M. D'Avoust répond à ce sentiment. Nous comptons sur le Gouvernement pour assurer la défense des intérêts qu'il a reconnus lui-même à la tribune. (Applaudissements à droite et au centre ; vociférations à l'extrême gauche.)

INTERVENTION DE M. BRISSON

M. Brisson. — La Chambre ne doit pas se laisser impressionner par les paroles de M. Sembat, et par celles de M. Ribot. N'oublions pas qu'une escadre est en route et qu'un vote douteux pourrait diminuer son action. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Le Gouvernement demande la confiance ; c'est la confiance que le parti républicain lui doit.

L'ordre du jour Sembat. — Le vote sur le fond

M. Sembat. — Je tiens à bien préciser le sens de mon ordre du jour. Je n'ai pas demandé le rappel de l'escadre ; j'ai exprimé l'opinion qu'il fallait demander, à l'Europe, de se joindre à la France, pour intervenir dans cette question. Si mon ordre du jour n'indique pas la confiance, c'est que le Gouvernement n'a pas tenu le langage qu'il devrait tenir. Je compte sur le Gouvernement, mais je ne vais pas jusqu'à la confiance. (Mouvement).

L'ordre du jour Sembat au fond est mis aux voix. Le centre s'abstient, comme précédemment ; toute la gauche vote contre.

Le président proclame les résultats : Votants, 469 ; majorité absolue, 235 ; pour, 75 ; contre, 394. L'ordre du jour Sembat est repoussé. (Exclamations ironiques).

L'ordre du jour Chastenet

Avant de mettre aux voix la priorité en faveur de l'ordre du jour Chastenet, accepté par le gouvernement, le président, au nom de M. Chastenet, y a remplacé le mot « intérêt » par le mot « droit ». Ces changements semblent une concession faite au centre.

Le scrutin est ouvert, toujours au milieu de la même animation. Le centre paraît se diviser, tandis que toutes les troupes ministérielles votent pour ; la droite vote contre. Les résultats sont les suivants :

Votants, 543 ; majorité absolue, 272 ; pour, 302 ; contre, 241.

L'ordre du jour Chastenet, ayant obtenu la priorité, est mis aux voix au fond. Le centre se divise encore pour ou contre ; beaucoup de membres s'abstiennent. Le scrutin donne les résultats que voici :

Votants, 382 ; majorité absolue, 192 ; pour, 305 ; contre, 77.

L'ordre du jour Chastenet est adopté.

L'INTERPELLATION G. BERRY

Le Président donne le résultat du pointage sur la fixation de l'interpellation Berry. Cette interpellation, concernant les camps de concentration au Transvaal, est renvoyée à la suite par 237 contre 223.

M. Caillaux dépose deux projets de loi. La séance est ensuite levée à six heures 20. Demain, séance à deux heures.

LES AFFAIRES DE CHANTAGE DE LILLE

L'instruction de l'affaire Coyez

L'instruction de l'affaire Coyez se poursuit dans des conditions assez laborieuses. M. Delalé a confronté, lundi matin, Alphonse Coyez avec Mme Duyquet, de La Madeleine ; MM. Duquesnay et Aula, négociants à Lille, et Bourgogne, qui tient une laiterie rue Saint-Sauveur. Ces quatre personnes avaient reçu des lettres de chantage ou de menaces. On sait que la lettre adressée à Mme Duyquet, lui intimait l'ordre d'envoyer, poste restante, une somme de 500 francs, faute de quoi son fils serait arrêté. Une seconde missive reprochait à Mme Duyquet d'avoir communiqué la première à la police, et disait que la police n'empêcherait pas l'auteur de ces correspondances de mettre à exécution sa vengeance contre le fils de la destinataire, si la somme demandée n'était pas versée.

M. Duquesnay, négociant en vins, rue Nicolas-Leblanc, ancien patron de Coyez, avait reçu une lettre dans laquelle on lui demandait également de verser 500 francs, faute de quoi il serait dénoncé pour des irrégularités commerciales qu'il n'avait nullement commises. M. Duquesnay avait reconnu l'écriture de son ancien employé, que celui-ci ne s'était même pas donné la peine de contrefaire, ce qui indique un déséquilibrement complet de son esprit, et cette circonstance fut une de celles qui aidèrent à l'arrestation de Coyez.

Pour M. Aula, les menaces étaient plus graves ; on le prévenait que, s'il ne s'exécutait pas, — et il s'agissait toujours de verser de l'argent, — il ne devait plus s'aventurer seul, le soir dans la rue, car sa vie était en danger, et il pouvait également arriver malheur à son fils. Cette missive était signée : « La bande rouge ».

M. Bourgogne, lui, a reçu une lettre conçue dans des termes analogues. Les témoins n'ont fait que confirmer ces renseignements. Les lettres étaient déjà entre les mains du magistrat instructeur. L'inculpé a avoué être l'auteur de toute cette correspondance, et a dit qu'il avait agi de la sorte parce qu'il était sans argent, et qu'il voulait s'en procurer.

FAITS DIVERS

Les funérailles de l'agent Bailly

Paris, 4 novembre. — Cette après-midi a eu lieu obsèques de l'agent de la brigade fluviale Bailly, qui s'est noyé, avant-hier, en essayant de repêcher une concierge qui s'était jetée à l'eau. Les obsèques ont été extraordinairement solennelles. M. Waldeck-Rousseau, M. Lépine, M. Dausset, président du Conseil municipal, suivaient en personne derrière la famille.

Le cercueil, placé dans un fourgon de 5e classe, a été porté au cimetière Montparnasse, où, derrière le monument élevé aux victimes du devoir, des discours ont été prononcés. Le cercueil a été ensuite dirigé sur Poitiers, d'où l'héroïque sauveteur est originaire.

Entre « chauffeur » et chasseur

A Pontault, en Seine-et-Marne, l'autre matin, un

DERNIÈRE HEURE

3e Édition *De nos correspondants particuliers et par fil spécial* **3e Édition**

LE CONFLIT FRANCO-TURC

Les propositions de la Porte repoussées par la France

Londres, 4 novembre. — Les journaux anglais publient une dépêche de Constantinople confirmant que la Porte, tout en offrant de verser la somme de 344.488 livres turques pour l'affaire Lorando, ne spécifie aucune date et n'offre aucune garantie pour la régularité des paiements. Cette dépêche confirme également que le gouvernement français a approuvé la réponse faite immédiatement par M. Bapst : que cette proposition, sans date ni garantie, ne pouvait être prise en considération. Il est maintenant certain, ajoute le correspondant, qu'avant de reprendre les relations diplomatiques, la France imposera à la Turquie certaines questions dont la nature est encore inconnue.

Les votes de lundi et la presse

Paris, 4 novembre. — Le « Gaulois » de demain dit :

C'est contre M. Delcassé que l'on a voté la priorité en faveur de l'ordre du jour qui contenait implicitement un blâme à sa politique. Ceci fait, on a très sagement adopté l'ordre du jour de confiance réclamé par M. Waldeck-Rousseau. On ne peut en effet affaiblir le Gouvernement quand l'expédition navale est engagée.

Voici ce que dit le *Soleil* de demain :

En repoussant l'ordre du jour de M. Cochin et celui de M. Dugout, qui réclamaient également le respect des traités et des capitulations, le Gouvernement de la République a clairement signifié au monde qu'il y avait dans ces traités, dans ces capitulations toute une part, la plus traditionnelle, la plus illustre, dont ils renonçaient à se prévaloir.

L'*Intransigeant* de demain s'exprime ainsi :

La démonstration navale n'a pas pour but une annexion de territoire, non plus que le règlement d'intérêts matériels ; mais s'il ne s'agit ni de conquête, ni d'intérêts matériels, à quelle besogne l'amiral Caillard va-t-il employer ses navires et leurs équipages ? On les a donc envoyés fumer des cigarettes de tabac turc dans les eaux du Bosphore.

CONTRE LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT

Paris, 4 novembre. — Nous vous avons annoncé, il y a quelques jours, la fondation, sous les auspices de M. Carnot, d'un nouveau groupe dit la défense de l'enseignement laïc. Ce groupe s'est réuni aujourd'hui. Les créateurs assurent qu'il y avait 150 députés à cette réunion. M. Bérard, qui présidait, on ne sait trop à quel titre, a défini la mission du groupe : créer l'entente entre tous les républicains pour défendre l'enseignement laïc contre l'enseignement congréganiste.

Puis, on a procédé à l'élection du bureau. M. H. Brisson a été proclamé président. Ont été élus vice-présidents, MM. Bérard et Dubief ; secrétaires, MM. Carnot et Dutailly ; questeur, M. Pajot.

M. Brisson a prononcé un discours en prenant possession du fauteuil. On a fini par nommer une commission chargée d'examiner celles des questions dont est saisi le Parlement, et qui ont trait, tant à la situation des instituteurs qu'à l'enseignement public. Cette commission est composée de MM. Brisson, Dubief, Maurice Faure, Bérard, Gueneau, Levraud, Rabier, etc. Les noms de MM. Brisson, Levraud, Rabier, sont significatifs ; ce sont ceux-là mêmes qui, au début de la législature, déposèrent, sur le bureau de la Chambre, des propositions de loi tendant à l'abrogation de la loi Falloux, et à l'établissement du monopole de l'enseignement. Une commission fut nommée qui, présidée par M. Ribot, émit, par la plume de M. Aynard, un magistral rapport concluant au rejet de ses propositions. La création du nouveau groupe, c'est la revanche de la majorité ministérielle sur la commission ; c'est aussi la première manœuvre d'ensemble contre la liberté d'enseignement.

LA SUPPRESSION DES ÉCOLES D'ARTILLERIE

Limoges, 4 novembre. — La *France militaire* annonce que le ministère de la guerre a décidé la suppression prochaine des écoles d'artillerie, mesure depuis longtemps réclamée par les Chambres et rendue indispensable aujourd'hui par le fractionnement et l'endivisionnement des régiments d'artillerie.

LE THÉ POUR LES SOLDATS

Paris, 4 novembre. — Le Ministre de la guerre a autorisé les corps de troupes à percevoir les quantités de thé nécessaires pour préparer une boisson chaude et tonique.

LE PRIX DEUTSH

Paris, 4 novembre. — La commission de l'Aéro-Club, chargée d'attribuer le prix Deutsh, n'est réunie, cette après-midi, pour se prononcer définitivement sur l'attribution de ce prix. Une longue discussion s'est engagée. Deux ordres du jour se trouvaient en présence : le premier, présenté par M. Chasseloup-Laubat, demandait que le prix soit décerné à M. Santos Dumont, bien qu'il n'ait pas rempli les conditions exactes du concours. Cet ordre du jour a été repoussé à une assez forte majorité. Le deuxième ordre du jour, présenté par M. Mascart, décidant de décerner le prix à M. Santos Dumont, sans aucune restriction, a été adopté par treize voix contre neuf et trois abstentions. Le prince Roland Bonaparte a préconisé l'attribution du prix à M. Santos Dumont.

LA GRÈVE DE NANCY
AGENTS ATTAQUÉS DANS UN BUREAU DE POLICE

Nancy, 4 novembre. — Un groupe de débardeurs voulant s'opposer à l'arrestation d'un de leurs camarades qui causait du scandale envahirent le bureau de police de la rue de l'Ile-de-Corse, sautèrent sur les sabres des agents qui étaient accrochés au portemanteau et se ruèrent sur les hommes qui étaient à l'intérieur du poste. Heureusement, deux brigades de gendarmerie cantonnaient dans le quartier en raison des grèves et vinrent prêter secours aux agents. Un de ces derniers reçut au bras droit un coup de sabre ; trois autres reçurent des coups de pied et de bâton et furent terrassés par les agresseurs. Ces derniers sont tous arrêtés.

LA RUSSIE ET LES CHRÉTIENS D'ORIENT
REPRÉSENTATIONS AU SULTAN

Constantinople, *vid* Bourgas, 3 novembre. — M. Zinovief, ambassadeur de Russie, a été reçu vendredi en audience spéciale par le sultan. Il a insisté d'une façon pressante auprès d'Abdul-Hamid pour que l'on procédât sans tarder au désarmement des troupes irrégulières de l'Asie-Mineure, en raison de l'hostilité de plus en plus marquée de l'élément turc contre les populations chrétiennes. La Russie veut à toutes forces empêcher que de nouveaux massacres se produisent, qui amèneraient une intervention de certaines grandes puissances et rouvriraient inévitablement la question d'Orient.

M. Zinovief a parlé très catégoriquement au sultan et il lui a annoncé qu'il reviendrait à la charge et que la Russie était décidée à user de tous les moyens pour prévenir une pareille éventualité.

LA GUERRE DANS LE SUD DE L'AFRIQUE

La proclamation du général Botha

Graves décisions. — Les troupes anglaises déclarées hors la loi

Paris, 4 novembre. — L'Agence *Paris-Nouvelles* publie le texte exact de la fière et énergique proclamation lancée par le général Louis Botha, en réponse à celle ed lord Kitchener publiée le 16 août dernier. Voici les principaux attendus de la grave décision du général boer :

« Attendu qu'aucun des membres du gouvernement de l'Etat libre d'Orange et de la République Sud-Africaine, ni aucun général commandant, field-cornet, chef ou burgher, n'a l'intention d'obéir à la dite proclamation de lord Kitchener, ni de s'en préoccuper ; attendu que la dite proclamation de lord Kitchener contient de nombreuses déclarations de mauvaise foi, fausses et malveillantes, déclarations habituelles aux Anglais ; attendu que la proclamation de lord Kitchener a renforcé, plus que toute autre chose, la détermination de toute personne qui se trouve encore sous les armes de se battre jusqu'à la fin pour l'indépendance... »

Et le général Botha terminait ainsi :

« Maintenant il est fait savoir et proclamé par moi, Louis Botha, commandant général des forces de la République Sud-Africaine, après entente avec le gouvernement, les officiers et burghers de l'Etat libre d'Orange et le gouvernement, les officiers et burghers de la République Sud-Africaine, que le général Kitchener, son état-major et tous les officiers et soldats servant sous ses ordres dans l'armée britannique et se battant en ce moment contre nous, seront, après le 15 septembre 1901, déclarés hors la loi dans le Sud de l'Afrique.

» Tous les officiers et burghers dans les deux Républiques et la colonie du Cap de Bonne-Espérance, ont l'extermination et reçoivent l'ordre de fusiller tout Anglais armé qu'ils rencontreront. »

UN PRÊTS POUR UN RENDU

Londres, 4 novembre. — Une dépêche de source anglaise, datée d'Aliwal-North, Nord de la colonie du Cap, dit qu'une patrouille de la colonne anglaise de Baylor a capturé hier 21 Boers près de Wolvekop. Parmi les prisonniers se trouve la famille Duplas tout entière. Cette famille a donné récemment beaucoup de mal aux Anglais. La patrouille n'a eu qu'un homme légèrement blessé.

Par contre, au Sud de la colonie, à Worcester, un commando boer, commandé par Van Heerden, a surpris et capturé 14 hommes sur 17 composant un détachement de troupes montées du district. Les trois hommes qui ont pu s'échapper étaient en train de faire le service d'éclaireurs.

LE BOYCOTTAGE DES NAVIRES ANGLAIS A GENES

Gênes, 4 novembre. — Un ordre du jour favorable à la proposition de boycottage des navires anglais a été voté ce soir dans un meeting tenu par les ouvriers du port.

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

Déraillement de l'express Paris-Lille

Pas d'accidents de personnes

L'express Paris-Lille-Tourcoing, N° 315, qui doit entrer en gare de Lille à 10 h. 15 du soir, et qui passe en gare de Roubaix à 10 heures 42, est arrivé lundi soir avec une retard de 55 minutes, causé par un déraillement à l'arrivée du train en gare de Douai. Par suite d'un défaut d'aiguillage, les deux voitures de seconde classe placées en queue du train et le fourgon ont déraillé. Il n'y a pas eu d'accident de personnes. Les voyageurs du reste n'étaient guère nombreux dans les deux voitures de seconde classe et la secousse a été fort peu sensible.

Les trains 317 et 321 qui suivent l'express ont subi de ce fait un retard correspondant à celui de l'express 315.

LES VOTES DE NOS DÉPUTÉS. — Paris, 4 novembre. — Voici, en ce qui concerne les députés de votre région, le dépouillement du scrutin sur la priorité en faveur de l'ordre du jour Chastenet accepté par le gouvernement. Ont voté contre : MM. Barrois, Henri Cochin, Dansette, Guillain, l'abbé Lemire, Loyer, de Montalembert, Morcrette-Ledieu, Motte, Plichon, Rogez. Absent par congé, M. Defaune.

Ont voté pour : M. Bersez, Cardon, Dusaussoy, Debève, Defontaine, Dron, Evrard Eliez, Lepez, Pasqual, Sirot, et Weil-Mallez.

Voici d'autre part les chiffres rectifiés du même scrutin d'après l'analytique : Votants, 509 ; pour 282 ; contre 227.

UN INDIVIDU ARRÊTÉ A HA